La loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 Mars 1999. Ces dispositions obligent l'ensemble des participants français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical, délivré par un médecin, suite à un examen médical.

1/ Vous êtes coureur licencié à la Fédération Française d'Athlétisme Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité (saison 2009) à votre dossier d'inscription. Si vous n'avez pas encore reçu cette licence 2009, vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (par exemple celui qui vous a permis de demander votre licence).

2/ Vous êtes coureur licencié FFCO, FSGT ou UFOLEP ou titulaires d'une licence affinitaire faisant apparaître de façon précise la mention « Course à pied » ou « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...). Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité (saison 2009) à votre dossier d'inscription.

- 3/ Vous êtes coureur licencié FF Triathlon, Course orientation ou Pentathlon. Doit être mentionné la non contre-indication à la course en compétition ou pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition.
- 4/ Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié. Vous devez joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition. Si vous souhaitez établir un certificat à l'avance, nous vous proposons le modèle téléchargeable ci-dessous.

Attention:

Les photocopies sont acceptées.

La mention « course à pied en compétition » est la seule valable. Le terme compétition est indispensable.

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné Dr	
Docteur en médecine,	
certifie que l'examen de M/Mme	
Date de naissance :	Age :
ne révèle pas de contre-inc pied en compétition.	lication à la pratique de la course à
Certificat établi à :	
Date:	_ Signature du Médecin :
Tampon du médecin :	